

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

- **39. PROMOTION DES MODES ACTIFS – MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS** - Rapporteur : Roseline PHLIPART

Depuis 2019, la Communauté de communes du Pays des Herbiers met en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) à destination des habitants du territoire. Cette aide a déjà permis de co-financer 756 vélos pour un montant total de 101 733€ investis, permettant ainsi d'avoir impulsé la démocratisation du VAE sur le territoire.



Souhaitant poursuivre cette dynamique sur le territoire et ainsi conforter le « système vélo » défini à travers son schéma directeur des modes actifs adopté en décembre 2021, il est proposé au Conseil communautaire de renouveler le dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo en l'adaptant de la manière suivante :

- mettre fin aux règlements d'intervention de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique de 2019-2020, et 2021 à compter de la date de la présente délibération rendue exécutoire,
- substituer le nouveau règlement 2023 au règlement 2022,
- le règlement 2023 est sans limite dans le temps, il pourra s'arrêter par vote du Conseil communautaire ou par consommation totale de l'enveloppe budgétisée pour ce dispositif chaque année,
- dissocier l'aide apportée par la Communauté de communes du Pays des Herbiers de celle apportée par l'Etat,
- imposer la date de dépôt de la demande d'aide dans les 6 mois à compter de la date d'achat du vélo,
- permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier de l'aide sans conditions de ressources,
- rendre éligible les vélos spéciaux (définis à l'article 4 du règlement) sans assistance électrique : 20% du prix d'achat TTC dans la limite de 300€,

Le taux, les montants et conditions de revenus restent inchangés :

- taux d'aide de la Communauté de communes : 20% du prix d'achat TTC du VAE pour inciter le bénéficiaire à acquérir des équipements de meilleure qualité,
- plafond du montant de la subvention de la Communauté de communes : 200 € par VAE hors vélo spécial (type cargo, rallongé, handbike, ...),
- plafond du montant de la subvention de la Communauté de communes : 300 € par VAE de type vélo-cargo, vélo rallongé, handbike afin d'encourager la pratique utilitaire,
- conditionnement de l'aide au seuil de revenu fiscal de référence de 13 489€/an/part maximum.

Vu le projet de nouveau règlement d'intervention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable Environnement du 9 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

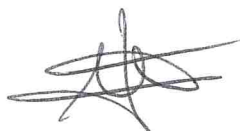


Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- mettre fin aux règlements d'intervention de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique de 2019-2020, et 2021,
- approuver le nouveau dispositif d'aide à l'acquisition de vélos,
- approuver le règlement d'intervention et le formulaire de demande d'aide entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et le bénéficiaire ci-annexés,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique BOISSELEAU,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

1 5 DEC. 2022

1 5 DEC. 2022



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

